



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :  
Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme  
IDEDH  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Nouvelle Université de Montpellier



Février 2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3  
novembre 2006<sup>1</sup>,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section  
des unités de recherche

*Au nom du comité d'experts,*

- M. Claude BLUMANN, président du  
comité

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme
Acronyme de l'unité :	IDEDH
Label demandé :	EA
N° actuel :	3976
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Frédéric SUDRE
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Frédéric SUDRE

## Membres du comité d'experts

Président : M. Claude BLUMANN, Université Panthéon-Assas

Experts : M<sup>me</sup> Lauréline FONTAINE, Université Paris 3

M. Jean-Eric GICQUEL, Université Rennes 1

M. Etienne PICARD, Université Panthéon-Sorbonne (représentant le CNU)

M. Jean-Claude RICCI, Université Aix-Marseille

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1

M<sup>me</sup> Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461 « Droit et Science politique »)

M. Jacques MERCIER, Conseil scientifique de l'Université Montpellier 1



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le label de l'IDEDH a varié au fil du temps. Il a été d'abord une jeune équipe (n° 149) du 1<sup>er</sup> janvier 1991 au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et s'est transformé à cette date en équipe d'accueil (URA n° 2049) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Il a alors intégré l'UMR Dynamiques du droit dont il a été une composante jusqu'au 31 décembre 2004. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il a de nouveau le statut d'équipe d'accueil (EA n° 3976).

L'IDEDH a ses locaux dans le bâtiment de la Faculté de droit et de science politique, rue cardinal de Cabrières à Montpellier.

### Équipe de direction

L'IDEDH est dirigé par un directeur (M. Frédéric SUDRE) assisté par un directeur adjoint (M<sup>me</sup> Caroline PICHERAL).

### Nomenclature AERES

SHS2\_1 Droit

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	14	15
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	7	6
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>22</b>	<b>22</b>



<b>Effectifs de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2013</b>	<b>Nombre au 01/01/2015</b>
Doctorants	17	
Thèses soutenues	24	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	12

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

La qualité scientifique de l'unité est excellente, tant du point de vue de ses productions que du point de vue de ses chercheurs et de sa capacité à encadrer les doctorants. Son activité est marquée par la continuité scientifique et son attractivité académique est évidente. L'organisation et la vie interne de l'IDEDH sont conformes aux exigences de la recherche. Le projet présenté est en adéquation avec les moyens de l'unité. Il faut encourager cette unité à poursuivre son travail, en l'incitant à approfondir ses partenariats avec des universités étrangères et à davantage interagir avec son environnement social et culturel.

### Points forts et possibilités liées au contexte

- une production scientifique abondante, régulière et d'excellent niveau ;
- de forts rayonnements et attractivités académiques ;
- des liens tissés avec la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Conseil d'Etat ;
- une excellente organisation de la formation par la recherche ;
- un projet cohérent avec les moyens disponibles de l'Institut.

### Points faibles et risques liés au contexte

- un réseau international qui pourrait être renforcé sur le plan académique ;
- une interaction avec le milieu social et intellectuel qui n'est pas assez institutionnalisée ;
- une absence de personnel qualifié pour permettre à l'IDEDH de répondre à des appels d'offres nationaux et internationaux ;
- une structure qui pourrait être perturbée par la fusion des Universités Montpellier 1 et Montpellier 2.

### Recommandations

Le comité d'experts considère qu'il serait souhaitable :

- de renforcer les réseaux internationaux de l'Institut ;
- d'institutionnaliser davantage les partenariats extérieurs pour accroître l'interaction avec l'environnement social et culturel.

### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le thème de recherche général de l'IDEDH porte sur les normes européennes des droits de l'homme. Dans la continuité du contrat précédent, l'activité scientifique a été articulée autour de trois axes de recherche au cours de la période de référence (l'élaboration prétorienne d'un droit européen des droits de l'homme ; la réception des normes européennes en droit interne ; la formation d'un droit communautaire des droits fondamentaux). L'IDEDH avait aussi conçu un quatrième axe de recherche (les droits de l'homme et la mutation du droit international) en considération de l'arrivée d'un enseignant-chercheur pendant le contrat et qui ne s'est pas poursuivi après son départ avant la fin du contrat.

Au cours de la période de référence ont été publiés six colloques organisés par l'Institut, deux ouvrages collectifs, deux autres étant en cours de publication. On relèvera en particulier trois ouvrages dans la collection « Droit et justice » anciennement chez Bruylant et une étude associant 5 chercheurs de l'IDEDH à la *Revue française de droit administratif* (RFDA). Par axes de recherche, les productions individuelles ou semi-collectives sont substantielles et souvent de référence : quatre-vingt seize participations à des ouvrages (pour la plupart d'entre eux scientifiques), cent soixante deux articles, commentaires, notes de jurisprudence (sans compter les participations à des chroniques), dix-sept articles d'encyclopédie, soixante-dix neuf communications avec actes.

Il faut noter aussi que l'IDEDH a une publication en propre : les cahiers de l'IDEDH, qui comprennent des travaux collectifs et des travaux individuels des membres de l'unité. La publication n'apparaît pas très régulière (4 ans entre les deux derniers numéros) mais se poursuit puisque sont parus à ce jour 13 numéros au volume substantiel.

Au cours de la période considérée, l'IDEDH a donc eu une production abondante, de grande cohérence et d'excellent niveau. Le comité d'experts tient à souligner la régularité et le sérieux des résultats.

L'IDEDH est un laboratoire de référence dans son domaine en France et en Europe.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement de l'unité s'opère par les colloques que l'Institut organise, par les cahiers de l'IDEDH et il apparaît tout particulièrement dans les chroniques tenues par des membres de l'unité (5) dans des revues majeures de portée nationale ou européenne (*Revue trimestrielle des droits de l'homme*, *Revue de droit public* ; *La semaine juridique*, *Annuaire de droit européen*) . De plus, un membre nouvellement arrivé tient aussi deux chroniques. Par ailleurs, l'IDEDH est l'un des partenaires français du réseau *European Master's degree in Human rights and democratisation* de Venise.

Cependant, le rayonnement de l'IDEDH pourrait être encore accru si l'unité développait davantage de liens avec des réseaux de recherche spécialisés dans les mêmes thématiques, tant au niveau national qu'au niveau international.

L'attractivité de l'unité se manifeste quant à elle par la demande de rattachement d'un enseignant-chercheur spécialiste de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) depuis mai 2013, issu d'une autre université ; par le retour de deux anciens du laboratoire, devenus professeurs ; par le maintien du rattachement à l'unité d'un enseignant-chercheur parti pour une autre université (maître de conférences devenu professeur) ; par l'arrivée d'un nouvel enseignant-chercheur issu d'un autre centre de la même université en raison de sa spécialité ; et par le fait que trois enseignants-chercheurs sont en poste dans une autre université tout en ayant leur rattachement principal à l'IDEDH, ce qui illustre à la fois la spécificité scientifique du laboratoire et son attractivité.

Cette attractivité est aussi très sensible auprès des doctorants. Nombre de ceux-ci devenus docteurs ont pu intégrer la carrière universitaire.

L'attractivité de l'IDEDH est évidente sur le plan scientifique et académique. Cette unité attire de nombreux universitaires ou candidats à la carrière, et contribue constamment à la formation de futurs universitaires.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'IDEDH a établi des relations suivies et de qualité avec le Conseil d'Etat. Ainsi, il a mis en place - avec les deux autres centres de recherche en droit public de l'Université Montpellier 1 - les rencontres avec le Conseil d'Etat, organisées sur un rythme biannuel (2009-2011, 2013). Dans le même esprit, il a aussi co-organisé avec des Centres des Universités de Bordeaux 4 et Aix-Marseille les *Rencontres entre la Faculté de droit et la Cour de justice de l'Union européenne* en juin 2012.

Par ailleurs, de nombreux membres de l'unité ont tissé des liens personnels et institutionnels avec des institutions, nationales et internationales, académiques et de société (Barreau, Conseil constitutionnel ou Conseil de l'Europe par exemple). Des actions ponctuelles impliquant des membres du laboratoire sont menées en ce sens. Ces liens pourraient toutefois être davantage formalisés.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'IDEDH dispose de locaux d'une surface d'environ 220 m<sup>2</sup> comprenant une salle de travail (44m<sup>2</sup>) pour les doctorants équipés d'ordinateurs et d'imprimantes, d'une bibliothèque (61m<sup>2</sup>), d'un bureau pour le directeur de l'Institut et de quatre bureaux pour les enseignants-chercheurs (deux par bureau). Il y a donc une adéquation des locaux aux activités scientifiques de l'entité et aux besoins des personnels.

En dépit d'un fort renouvellement des effectifs de l'unité ces dernières années, la gouvernance de l'IDEDH est empreinte d'une grande continuité et s'avère très efficace (un directeur et un directeur adjoint, un conseil scientifique composé de tous les membres du laboratoire, un agent administratif à temps plein, qui assure aussi la gestion du Master droit public général).

La structuration de l'équipe en groupes de travail est très pertinente et correspond à la réalité des compétences et des travaux des membres, qui doivent par ailleurs figurer dans au moins deux axes de recherche.

L'organisation périodique et fréquente des séminaires d'actualité impliquant fortement les doctorants assure tout à la fois une continuité permanente de la vie de l'unité et une continuité de la recherche de tous ses membres.

Toutefois, l'unité ne dispose pas de personnel qualifié pour lui permettre de répondre à des appels d'offres nationaux et internationaux.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Est adossé à l'IDEDH le parcours Droit européen du master 2 Droit public, le directeur de l'Institut assurant la responsabilité de ce parcours et de ce master 2. Les enseignants-chercheurs de l'Institut assurent, quant à eux, les enseignements correspondant à leur champ de recherche dans le parcours droit européen et l'un des quatre cours généraux obligatoires pour tous les étudiants de M2 (*Principes directeurs du droit de la CEDH*).

Les doctorants sont suivis très attentivement tout au long de la préparation de leur thèse. Un séminaire trimestriel d'encadrement doctoral a été mis en place au cours duquel les doctorants doivent présenter régulièrement l'état de leurs recherches. De surcroît, chaque doctorant doit suivre deux séminaires trimestriels d'actualité jurisprudentielle (sur le droit de la CEDH et sur le droit de l'Union européenne).

Les doctorants sont aussi fortement impliqués dans l'activité scientifique de l'entité. Ils sont associés à la préparation et à l'organisation des journées d'études et des colloques de l'Institut, contribuent aux publications des Cahiers de l'IDEDH.

Il existe une bonne articulation avec l'École Doctorale n° 461 « Droit et Science politique » de l'Université Montpellier 1. Le directeur de l'IDEDH en est membre et des membres de l'Institut y font des conférences. En outre, l'École doctorale organise une journée annuelle sur un thème transversal au cours de laquelle des doctorants font une communication. Elle prépare aussi au concours des maîtres de conférences. L'École doctorale suit aussi de près l'insertion professionnelle des doctorants.

Cette politique produit incontestablement des résultats. Au cours de la période de référence, vingt-quatre thèses ont été soutenues. L'une d'elles a reçu le prix de thèse René Cassin de l'Institut international des droits de l'homme, une autre a été retenue par le jury de la nouvelle bibliothèque des thèses Dalloz. Quatre docteurs ont été qualifiés aux fonctions de maître de conférences, trois ont été recrutés comme maîtres de conférences. Quatre docteurs de l'Institut ont été agrégés. La formation par la recherche est donc excellente.





### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'IDEDH entend poursuivre sa thématique autour des trois axes déjà dégagés dans le contrat précédent, mais en les abordant sous de nouveaux angles, pertinents aux yeux du comité d'experts. A cette occasion, la répartition de la responsabilité des axes de recherche évolue. On note à cet égard une spécialisation et une cohérence des axes de recherche de l'unité par rapport à sa composition en termes d'enseignants-chercheurs. Les recrutements sont particulièrement cohérents avec l'activité scientifique de l'unité. Si l'IDEDH peut déplorer deux départs d'enseignants-chercheurs (EC) pour un autre laboratoire de la même université, c'est en quelque sorte la rançon de la logique scientifique de l'unité, la spécialité desdits EC n'étant pas en correspondance avec les travaux de l'IDEDH.

Cependant, il serait souhaitable que l'IDEDH renforce encore ses liens avec l'environnement social, économique et culturel et participe davantage à des réseaux de formation ou de recherche, notamment au niveau européen.

## 4 • Déroulement de la visite

### Dates de la visite

Début : Lundi 3 février 2014 à 08h30

Fin : Mardi 4 février 2014 à 12h00

### Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit et science politique, Université de Montpellier 1

Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

### Déroulement ou programme de visite

Les rencontres ayant trait à l'IDEDH ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par les comités d'experts présidés par M. Claude BLUMANN les 3 et 4 février 2014.

#### Lundi 3 février

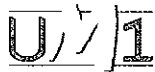
- 08h30-09h00 : réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)
- 09h00-09h30 : rencontre avec M<sup>me</sup> la directrice de l'École Doctorale, M<sup>me</sup> le professeur Solange BECQUE-ICKOWICZ
- 09h30-12h00 : *(rencontres avec les membres du Centre d'études et de recherches comparatives, constitutionnelles et politiques)*
- 14h00-16h30 : *(rencontres avec les membres du Centre de Recherches et d'Études Administratives de Montpellier (CREAM))*
- 16h30-17h30 : réunion à huis clos du comité d'experts
- 17h30-18h15 : rencontre avec MM. Philippe AUGÉ et Jacques MERCIER, respectivement président et vice-président de l'Université Montpellier 1, tutelle de l'unité

#### Mardi 4 février

- 08h30-10h30 : rencontre avec les membres de l'IDEDH : présentation de l'unité par son directeur, échanges du comité d'experts avec lui et différents membres de l'équipe
- 10h30-11h00 : rencontre avec les doctorants rattachés à l'IDEDH
- 11h00-12h00 : réunion à huis clos du comité d'experts



## 5 • Observations générales des tutelles



Université Montpellier 1

Sciences  
Sciences Humaines  
Sciences de la Santé  
Sciences de la Terre et de l'Environnement  
Sciences de l'Éducation  
Sciences de l'Économie et de la Gestion  
Sciences de l'Information et de la Communication  
Sciences de la Vie et de la Santé



nouvelle  
Université  
de Montpellier  
un projet, une ambition

**Monsieur Didier HOUSSIN**  
**Président de l'AERES**  
**Monsieur Pierre GLAUDES**  
**Directeur de la section des unités**  
**de recherche**  
**Agence d'Évaluation de la Recherche et de**  
**l'Enseignement Supérieur (AERES)**  
**20, rue Vivienne**  
**75002 PARIS**

Montpellier, le 23 juin 2014

Référence : F SUDRE - S2PUR150008414 - IDEDH - INSTITUT DE DROIT EUROPEEN  
DES DROITS DE L'HOMME - 0342321N

Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant  
l'Institut des Droits Européens des Droits de l'Homme dirigé par le professeur Frédéric SUDRE.

J'ai bien noté les remarques formulées par le comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient  
prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Vous trouverez ci-joint le commentaire du directeur de l'unité de recherche pour lequel je souhaiterais  
aussi obtenir des précisions.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Philippe AUGE**  
*Président*  
*Université Montpellier 1*

### **Observations IDEDH sur évaluation AERES**

L'évaluation réalisée par l'AERES n'appelle qu'une demande d'information : nous souhaiterions comprendre le sens de la remarque relative au risque de fragilisation de l'IDEDH du fait de la fusion entre Montpellier 1 et Montpellier 2, dont nous ne comprenons pas la signification.